

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19 et L2122-20,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2026-17 en date du 21 mars 2026 portant élection du Maire,

Considérant que Madame Magali BENARD-DEHAIS, attachée territoriale, exerce la fonction de Cheffe du service Vie des Ecoles de la mairie de Sotteville-Lès-Rouen et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature pour la signature des bons de commandes.

**ARRÊTONS :**

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire, Alexis RAGACHE, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Magali BENARD-DEHAIS, Cheffe du service Vie des Ecoles pour la signature de bons de commande jusqu'à 1 000€ pour les dépenses entrant dans la compétence du service Vie des Ecoles, à compter du 20 mai 2026.

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement, Magali BENARD-DEHAIS, Cheffe du service Vie des Ecoles peut donner délégation de signature à un chef ou une autre cheffe de service, de manière temporaire et exceptionnelle. Cette délégation de signature sera faite via le logiciel de signature des bons de commandes qui octroie les droits d'accès nécessaires.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et une copie sera transmise au comptable de la collectivité.

Notifié le : 12/06/2026



Sotteville-lès-Rouen,

Le 20 mai 2026

Maire,

Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours Citoyens, accessible sur le site

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

B.P. 19 - 76301 Sotteville-lès-Rouen Cedex | Tél. 02 35 63 60 60 | [sotteville-les-rouen.fr](http://sotteville-les-rouen.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217698813-20260520-2026-434-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026  
Publication : 30/06/2026